



www.chuliege.be

**Le service de microbiologie clinique du CHU de Liège recrute
un médecin ou un pharmacien spécialiste en biologie clinique
avec orientation microbiologie.**

Le laboratoire de microbiologie clinique du CHU de Liège est l'un des départements de l'Unilab qui rassemble tous les laboratoires de biologie clinique du CHU de Liège.

Ce regroupement permet le développement d'une activité clinique universitaire unique dans la région, intéressant par ses activités dans l'ensemble des services du CHU et des hôpitaux régionaux. Il emploie un total de 470 ETP dont 75 membres en personnel médical.

Le laboratoire de Microbiologie clinique quant à lui, rassemble 45 ETP et 30 membres du personnel technique. Il bénéficie des meilleurs équipements actuels y compris une chaîne automatisée de bactériologie depuis l'ensemencement des prélèvements jusqu'à leur incubation et la lecture digitalisée des cultures bactériennes. Il est également équipé d'appareils performants en biologie moléculaire et en sérologie infectieuse qui lui permettent de réaliser une grande variété d'analyses. Il est ouvert 7/7 jours et s'ouvrira au travail en continu dès la migration dans les nouveaux locaux de l'Unilab. Une grande partie des analyses sont accréditées sous la norme ISO15189.

Il accueille 5 laboratoires et centres de référence (LRS, GBS, Mycoses, Vibrio et LNR échinococcose) et s'intègre dans un cadre universitaire lui permettant de bénéficier de nombreuses collaborations dans le domaine de la recherche au niveau national et international.

Par ailleurs, l'activité des microbiologistes s'effectue en étroite collaboration avec celle des infectiologues, avec l'équipe d'hygiène hospitalière, et participe à la gestion de l'antibiothérapie.

Quelle sera votre mission ?

- Organisation et gestion quotidienne du laboratoire de microbiologie, en collaboration avec l'équipe des microbiologistes
- Validation biologique des résultats de microbiologie (gestion des principales analyses de ce secteur), selon un rôle de validation établi entre microbiologistes : Bactériologie, Virologie, Mycologie, Parasitologie, Sérologie infectieuse et Biologie moléculaire
- Participation au rôle de garde en Microbiologie (environ ½ journée sur place) les samedis, dimanches et jours fériés
- Développement, évaluation et validation des nouvelles techniques
- Participation aux projets généraux du laboratoire (tâches transversales) visant de nouveaux standards de performance et la croissance de son activité
- Participation à la gestion de la qualité et à son suivi suivant les normes ISO15189 et JCI
- Supervision, formation et encadrement des technologues
- Communication avec les cliniciens tant internes qu'externes pour une prise en charge optimale des patients
- Participation aux différentes réunions multidisciplinaires (ex. groupe de gestion de l'antibiothérapie, comité d'hygiène hospitalière, réunion hebdomadaire d'infectiologie, tours des hémocultures, ...)
- Interaction avec les firmes et négociation des contrats
- Supervision et formation des assistants en biologie clinique, dont encadrement de travail de fin d'études
- Supervision des stagiaires tous secteurs confondus et encadrement de travail de fin d'études

Profil souhaité

- Diplôme de médecin ou pharmacien biologiste obtenu en Belgique (ou diplôme jugé équivalent au sein de l'UE par les autorités compétentes)
- Tropicisme certain pour la microbiologie clinique
- Toute spécialisation dans un domaine particulier sera appréciée
- Polyvalence de base en microbiologie permettant un travail en collégialité
- Esprit d'équipe, dynamisme, sens des responsabilités, intérêt scientifique
- Qualités managériales ou envie de les développer
- Accréditation et maintien de son accréditation

Vos atouts (existants ou à acquérir si possible)

- Certificat inter-universitaire en microbiologie clinique et infectiologie ou équivalent (sera obligatoire à terme)
- Certificat inter-universitaire en hygiène hospitalière
- Certificat inter-universitaire en gestion de l'antibiothérapie
- Certificat en mycologie médicale

Notre offre

- Poste à temps plein (ou partiel)
- Entrée en fonction rapide (octobre 2022)
- Engagement statutaire (régime de pension statutaire) (1)
- Rémunération : prendre contact (2)
- **Informations** : Professeur Marie-Pierre Hayette, chef du service de Microbiologie clinique, email : mpayette@chuliege.be, tél : 04/323.22.90 ou 04/284.29.20.
- **Dossier de candidature (CV et lettre de motivation) à transmettre par mail au plus tard pour le 15-09-2022 (3)**

Le (la) lauréat(e) sera désigné par le Conseil d'Administration, sur proposition du chef de service de microbiologie, avec avis du Conseil médical et le Conseil de la Faculté de médecine.

-
- (1) Le CHU de Liège est un organisme public dans lequel les médecins sont nommés (régime statutaire) pour un terme de 1 à 2 ans, renouvelable à titre définitif en application des règles d'ancienneté du règlement relatif aux membres du cadre hospitalier et sur base d'une évaluation de l'exercice de la mission
- (2) A l'engagement, les candidats seront tenus de fournir :
- Agréation par l'INAMI au titre de spécialiste ;
 - Inscription au tableau de l'ordre de la profession dont il relève ;
 - Visa de la commission médicale de la Province de Liège ;
 - Extrait de casier judiciaire attestant de la conduite irréprochable et jouissance des droits civils et politiques ;
 - En outre, l'aptitude à la fonction devra être constatée par le médecin du travail du CHU.
- (3) Pour tout renseignement personnalisé concernant la rémunération veuillez contacter : Adminpers.rouge@chuliege.be – tel : 04/323.85.17 ou 04/323.70.29

CHEF DE CLINIQUE - PRATICIEN HOSPITALIER

<p style="text-align: center;"><u>MISSIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Le Chef de clinique s'implique personnellement au quotidien dans la dispensation des soins de qualité universitaire dans sa discipline et en assure la continuité, sur les sites de déploiement de son service, conformément au plan stratégique institutionnel. o La fonction s'exerce à temps plein ou à temps partiel. Dans ce cas, l'activité ne peut être inférieure à 5/10 temps. 	<p style="text-align: center;"><u>POSITIONNEMENT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Le Chef de clinique est nommé par le Conseil d'administration, sur proposition du Chef de Service, après avis de la Faculté de Médecine et du Conseil médical. o Il rend compte de son activité au Chef de Service. o Il est membre du Conseil de Service.
<p style="text-align: center;"><u>RESPONSABILITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> o Il contribue à la mise en place, dans sa discipline, d'une activité médicale de qualité universitaire. o Il vise l'excellence dans la pratique clinique et participe éventuellement à une activité de recherche, d'enseignement ou de service à la communauté. o Il contribue activement à atteindre les objectifs spécifiques de développement de son service, y compris en matière de recherche, d'enseignement et de service à la communauté. o Au sein du Conseil de Service, il contribue à fixer les objectifs spécifiques à la discipline. o Il assure l'encadrement des étudiants en médecine en stage dans le service, ainsi que des candidats spécialistes afin que ces derniers acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de l'art médical dans la spécialité à laquelle ils se destinent. 	<p style="text-align: center;"><u>TACHES</u> (liste non exhaustive)</p> <ul style="list-style-type: none"> o <u>Relatives à l'activité médicale</u> <ul style="list-style-type: none"> - Il participe directement aux activités de polycliniques, médico-techniques et de surveillance des patients hospitalisés, telles que définies par le Chef de service sur les sites de déploiement de son service. - Il participe à la permanence médicale (gardes médicales) selon les besoins de l'institution ou du service auquel il appartient. o <u>Relatives à la recherche, l'enseignement et le service rendu à la communauté</u> <p style="margin-left: 20px;">En fonction des nécessités et objectifs du service, le chef de Clinique peut être temporairement déchargé d'une partie de ses tâches cliniques, à concurrence de 4/10 maximum pour développer une activité de recherche, d'enseignement ou de service à la communauté sur décision du Chef de service. Dans tous les cas, pour participer à de telles missions, l'activité clinique intra-muros doit être assurée pour au moins 6/10.</p> o <u>Relatives à la gestion administrative</u> <p style="margin-left: 20px;">Il établit annuellement son rapport d'activité personnel selon les 4 axes de la mission du service (activité médicale, recherche, enseignement, service rendu à la communauté) de manière à l'intégrer dans le rapport annuel d'activité du service.</p>